

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

UNEP/CBD/SBSTTA/15/CRP.3
9 novembre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion

Montréal, 7-11 novembre

Point 5 de l'ordre du jour

MOYENS D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Projet de recommandation soumis par la présidente

L'Organe Subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

1. *Prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les institutions académiques et scientifiques concernées, de préparer des rapports et documents scientifiques en réponse à la décision VIII/10, annexe III, appendice B, paragraphe 1 ii);
2. *Prie également* le Secrétaire exécutif et *encourage* les pays et les institutions hôtes, ainsi que les donateurs, lors des préparations des réunions du groupe spécial d'experts techniques sur des séries de questions particulièrement vastes et complexes, d'envisager la possibilité d'organiser ces réunions de concert avec des réunions d'experts élargies qui sont déjà programmées et utiles pour les travaux du groupe d'experts et d'élaborer des orientations connexes;
3. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Bureau de l'Organe subsidiaire, de recenser les questions et modalités de collaboration avec la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, compte tenu des opinions présentées à la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire, et d'établir un rapport pour examen de l'Organe subsidiaire à sa seizième réunion;
4. *Encourage* la participation du président de l'Organe subsidiaire à de futures réunions de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et manifestations y relatives;
5. *Recommande* que la Conférence des Parties :
 - a) *note* que, pour améliorer son efficacité, l'Organe subsidiaire devrait continuer de mettre en oeuvre les décisions VIII/10 et X/12 et d'axer ses travaux sur les aspects scientifiques et techniques du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le programme de travail pluriannuel et *prie* l'Organe subsidiaire de faire rapport sur ses travaux à chacune des futures réunions de la Conférence des Parties;
 - b) *prenne note* du rôle joué par la procédure d'examen collégial des documents de l'Organe subsidiaire dans la mobilisation des milieux scientifiques et l'amélioration de la qualité de ces documents;
 - c) *reconnaisse* le rôle des centres régionaux, sous-régionaux et nationaux dans la gestion des connaissances scientifiques liées à la Convention sur la diversité biologique;
 - d) *invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à fournir des ressources supplémentaires pour la traduction des documents scientifiques et techniques, y compris les séries techniques de la CBD et les résumés des documents d'information établis pour les réunions de l'Organe Subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

/...

e) *invite* les Parties et les organisations concernées, comme le Consortium des partenaires scientifiques, à faciliter des événements parallèles et des tables rondes sur les questions nouvelles et émergentes afin de fournir des preuves scientifiques et techniques sur ces sujets qui seront examinés par les correspondants de l'Organe subsidiaire aux réunions de ce dernier qui aborderont de telles questions;

f) *Invite également* les Parties et les organisations concernées comme le Consortium des partenaires scientifiques et l'UICN à soutenir la mise en place d'un manuel de référence d'orientation pour les correspondants de l'Organe subsidiaire points focaux, les membres du Bureau et les délégués dont mention est faite dans le paragraphe 4 de la décision X/12, y compris sa traduction dans les langues officielles des Nations Unies;

g) *Notant* le rapport sur les progrès accomplis et les suggestions relatives à l'application de mesures additionnelles en réponse à la décision X/12 (UNEP/CBD/SBSTTA/15/15, tableau 2), *prie* le Secrétaire exécutif, sous réserve des ressources disponibles, :

- i) de rendre les outils Web et les formations à leur utilisation disponibles aux correspondants de l'Organe subsidiaire chargé de rendre des avis scientifiques, techniques et technologiques et autres correspondants intéressés afin de faciliter les consultations régionales;
- ii) d'élaborer des programmes de formation pour les points focaux de l'Organe subsidiaire chargé de rendre des avis scientifiques, techniques et technologiques basés sur l'évaluation des besoins compilée par le Secrétaire exécutif dans la notification 2011-104, et l'évaluation des besoins de renforcement des capacités du groupe de liaison de la Stratégie globale pour la conservation des plantes;
- iii) d'établir, dans la mesure du possible, des documents de base pour accompagner les notifications adressées aux correspondants de l'Organe subsidiaire qui demandent des contributions et des informations;
- iv) de continuer à inclure dans chacun des documents établis pour l'Organe subsidiaire avant une session une liste d'éléments pertinents du Plan stratégique;
- v) de continuer à étudier les possibilités de renforcer la collaboration entre les bureaux concernés des conventions relatives à la diversité biologique et les présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions relatives à la diversité biologique, y compris la collaboration en matière budgétaire;
- vi) de fournir des notes d'information sur des points pertinents de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire aux présidents des organes subsidiaires des autres conventions de Rio et de prendre part si possible à des réunions;
- vii) de tenir à jour au moyen du site Web de la Convention un tableau avec une liste actualisée des mandats actuels valides confiés par la Conférence des Parties à l'Organe subsidiaire chargé de rendre des avis scientifiques, techniques et technologiques et des liens avec les sections pertinentes du site Web de la Convention et de diffuser cette liste au Bureau de cet organe avant chaque réunion pour examen et directives.
